

République française
Département de Seine-et-Marne
Arrondissement : MEAUX
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Séance du jeudi 09 mars 2023

Date de la convocation: 25/02/2023

Membres en exercice :
10

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

Présents : 10

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie
AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Christophe
LEBECQUE, Alain PICOCHÉ, Emma RODRIGUEZ, Cédric
CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants : 10

Absents :

Absents excusés :

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Thierry POULINET

Objet: Affectation du résultat - D_2023_004

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs du vote du Compte Administratif

Sur l'exercice 2022, il est constaté un excédent de fonctionnement de +269.925,23 € dont l'affectation s'effectuera comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+87.483,89
B. Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	+182.441,34
C. Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser)	+269.925,23
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+4.802,72
E. Résultat antérieur reporté en investissement (précédé du signe + ou –)	-58.861,48
Besoin de financement F = D + E	54.058,76

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/03/2023 077-217702257-20230309-D_2023_004-DE

Affectation	+269.925,23
1) G. Affectation en réserve R1068 en investissement Au minimum couverture du besoin de financement F	-54.058,76
2) H. Report en fonctionnement R002	+215.866,47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2311-5
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions ainsi que les textes subséquents,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après en avoir déclaré conforme la balance comptable de clôture 2022 et après avoir arrêté le
compte administratif 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur Thierry POULINET, 1^{er} adjoint en charge des Finances

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver** l'affectation du résultat telle que présentée et annexée à la présente délibération
- **d'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- **d'approuver** l'affectation du résultat
- **d'autoriser** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré le 09 mars 2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN

RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/03/2023
077-217702257-20230309-D_2023_004-DE